

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	15	/	0

Date de la convocation
16 mars 2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt six
et le vingt mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., CHABIDON D., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL C., MARTEL D., OUDIN A., BRUNETON M., VEROT V.,

Absents : /

N° 20032026003

ELECTION DES ADJOINTS

La loi organique n° 2025-443 et la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 étendent le mode de scrutin de liste paritaire pour toutes les communes, et non plus comme auparavant pour les seules communes de plus de 1000 habitants.

Conformément à l'article L. 2122-7-2 du CGCT modifié, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées.

Liste composée de : M. ROCHER Philippe, Mme VIDAL Florence et M. FOURY David.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DES ADJOINTS - 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou et nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

a obtenu :

- Liste de M. Philippe ROCHER : 15 (quinze) voix ;

La liste de M. Philippe ROCHER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

1^{er} adjoint : M. ROCHER Philippe ;

2^{ème} adjoint : Mme VIDAL Florence ;

3^{ème} adjoint : M. FOURY David.

Vote

Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 23 mars 2026

et publication ou notification

Du 23 mars 2026

AR Prefecture

043-214300626-20260320-20032026003-DE
Reçu le 23/03/2026